
**RÉPONSE PRÉCISÉE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT N° 1 DE LA
FCEI**

CAUSE R-3840-2013 PHASE 3

1. Référence : lettre du 24 septembre de la FCEI :

Préambule :

- (i) « La présente fait suite au dépôt par Gazifère de la pièce B-141 qui porte sur les réponses aux questions 2.6 et 2.7 de la FCEI (demandant d'identifier la source de l'efficacité d'une unité standard (71%) et d'une unité efficace (82%)). Gazifère renvoie la FCEI à une question similaire de la Régie (question 9.3). En réponse à cette dernière question Gazifère mentionne plusieurs adresses internet, mais aucun ne rapporte les nombres de 71% et 82%, ni ne décrit comment ils sont obtenus. »

Demande :

- 1.1 La FCEI souhaiterait donc que Gazifère précise, au-delà de la source internet, comment ont été obtenus le 71% et le 82%.

Réponse 1.1 :

Comme les programmes sont documentés en fonction de l'efficacité de climatisation, peu de données existent sur la partie chauffage. L'éligibilité au programme d'unité de toit proposé est donc établie en fonction de l'efficacité minimum de la section climatisation et non en fonction de l'efficacité de chauffage.

Par ailleurs, voici ci-dessous comment Gazifère a obtenu l'efficacité d'une unité standard de 71% et celle d'une unité efficace de 82%.

La source d'une unité efficace, chiffrée à 82 %, provient des discussions tenues avec les principaux installateurs d'unités de toit en Outaouais qui ont mentionné que le peu d'appareils qu'ils installent aujourd'hui sont des appareils à 82 % d'efficacité dans la grande majorité des cas. Elle correspond également à la borne supérieure d'un appareil à efficacité intermédiaire telle que trouvée dans la section Description à la 3^e ligne du lien internet suivant :

http://www.sustainablebuilding.com/Advanced%20Buildings/High%20Efficiency%20Gas%20Rooftop%20Units_files/main_t_heat_high_eff_rooftop.htm

À cet égard, il est important de noter que les équipements à haute efficacité à condensation que l'on retrouve dans d'autres marchés que celui du Québec ne peuvent être installés au Québec à cause du climat, puisque ces équipements sont sur les toits et que la condensation amènerait des problèmes en hiver. Donc, un équipement haute efficacité au Québec est un appareil à efficacité intermédiaire ailleurs où le climat est plus doux.

La source de l'efficacité d'une unité standard, chiffrée à 71 %, provient d'une analyse effectuée à partir des informations recueillies auprès des principaux installateurs d'unités de toit en Outaouais ainsi que des gains d'efficacité des unités de toit liés au rehaussement des normes de climatisation. En l'absence de données sur les gains d'efficacité en chauffage des unités de toit, l'hypothèse utilisée est que l'efficacité en chauffage s'est améliorée au même rythme que l'efficacité en climatisation. Le programme proposé par Gazifère inclut des appareils qui sont au moins 11,1 % plus efficaces que les meilleurs appareils neufs disponibles en 2008 (SEER minimum de 15 proposé par rapport à 13,5 en 2008, soit 1,5/13,5) et 40,2 % plus efficaces que la moyenne des appareils neufs disponibles en 1995 (SEER minimum de 15 proposé par rapport à 10,7 en 1995, soit 4,3/10,7).

Puisque la durée de vie utile d'un appareil est de 20 ans et que les principaux installateurs en Outaouais ont confirmé que le parc moyen d'équipements dépasse sa durée de vie utile, Gazifère a jugé conservateur et raisonnable de proposer une efficacité standard de 71 %. En effet, le parc d'unités de toit est certainement en moyenne plus vieux que 2008 et, en l'absence de données scientifiquement établies, le gain d'un appareil efficace à 82 % est de 15,5 %, soit $(82-71)/71$, une valeur beaucoup plus près du gain d'efficacité minimal de l'appareil proposé par rapport à l'appareil le plus efficace en 2008 que par rapport à l'appareil le plus efficace en 1995.